



**Comité européen
des régions**

Communiqué de presse

CoR/20/01.fr
Bruxelles, le 20 novembre 2020

Les collectivités locales sont un filet de sécurité pour nos concitoyens dans la lutte contre la crise de la COVID-19

Avec plus de 11 millions de personnes infectées et plus de 270 000 morts en Europe, la crise du coronavirus a mis en évidence le rôle essentiel de toutes les collectivités régionales, intermédiaires et locales dans la fourniture de services publics au plus près des populations. Elles sont aux commandes pour toutes les actions sanitaires nécessaires au niveau local, telles que les mesures de quarantaine ou le traçage des contacts.

En ouverture de la conférence intitulée «**Les pouvoirs locaux intermédiaires: un filet de sécurité pour nos concitoyens dans la lutte contre la crise de la COVID-19**», le **président de la Confédération européenne des pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI), André VIOLA (FR/PES)**, qui est aussi membre du Comité européen des régions, s'est exprimé en ces termes:

«Nos territoires sont directement touchés par les effets des changements socio-économiques, environnementaux, générationnels et démographiques qui empêchent le développement durable de nos sociétés. C'est dans un contexte rendu particulièrement difficile par l'ensemble de ces problèmes qu'est survenue la crise de la COVID-19. Les compétences confiées aux pouvoirs locaux intermédiaires nous conduisent à intervenir directement auprès de nos concitoyens pour en atténuer les incidences économiques et sociales. N'oublions pas qu'une Europe qui prétendrait avancer sans ses collectivités locales, intermédiaires et régionales serait une Europe sans citoyens et sans territoires, soit un projet dépourvu de sens et d'avenir.»

Au nom de la plus grande confédération européenne de pouvoirs locaux intermédiaires: comtés, provinces, départements et toutes les autorités locales similaires, nous invitons les États membres de l'Union et les institutions européennes à:

- 1. coordonner les actions dans l'ensemble de l'Union et à mettre en place un soutien financier et sanitaire adéquat pour les collectivités locales et régionales dans leur lutte contre la COVID-19;*
- 2. donner aux pouvoirs locaux intermédiaires un accès direct aux nouvelles possibilités de financement au titre de l'instrument de l'Union européenne pour la relance (NextGenerationEU) afin d'atténuer les effets socio-économiques négatifs de la crise du coronavirus, et à*
- 3. inclure, conjointement avec le Comité européen des régions, les pouvoirs locaux intermédiaires aux futures négociations sur «l'union européenne de la santé», ainsi qu'à la conférence sur l'avenir de l'Europe.*

Lors de la conférence, le **président du Comité européen des régions Apostolos Tzitzikostas** a fait observer que: *«les présidents des régions et les dirigeants locaux de chaque ville, de chaque province ou de chaque département d'Europe sont les héros de l'ombre qui protègent les vies et les économies. Il leur faut de toute urgence des investissements: tout retard dans l'adoption du budget et des plans de relance de l'Union met en danger tant la vie de nos concitoyens que l'existence de notre Union. Prenons garde à ne pas nous tromper de cible: un plan de relance qui ne répondrait qu'à des besoins nationaux serait voué à l'échec. Les collectivités locales et régionales représentent la moitié des investissements publics en Europe, soit un tiers des dépenses publiques. Il est impératif de les orienter de telle sorte que ces investissements apportent une réponse aux besoins réels des populations dont elles ont la charge.»*

Manuel BALTAR, président de Partenalia, président de la députation provinciale d'Ourense, vice-président de la CEPLI (Espagne), a déclaré: *«Aides financières directes apportées aux travailleurs indépendants, bâtiments publics mis à la disposition du personnel médical, comités de pilotage pour assurer l'efficacité de la reprise économique, informations fournies au jour le jour à la population: la crise de la COVID-19 a montré, une fois de plus, que les provinces sont les éléments structurants de nos territoires et qu'elles sont les mieux placées pour atténuer l'impact de chocs économiques, sociaux ou sanitaires majeurs, ainsi que pour accompagner les populations qui traversent ces difficultés.»*

Luca MENESINI (IT/PSE), membre du CdR, a déclaré: *«Pendant la crise de la COVID-19, les provinces italiennes ont pris toute leur part à la gestion de l'urgence. En 2020, le budget alloué aux investissements par les provinces a augmenté de 14 % par rapport à l'année précédente, ce qui a apporté une contribution importante à la relance. Cette crise nous donne matière à réflexion pour concevoir un nouveau modèle de développement s'inscrivant dans le droit fil des lignes directrices de l'Union, mais les collectivités locales doivent impérativement être les protagonistes de ce modèle».*

«La crise du coronavirus montre une fois de plus à quel point il est crucial de relever ensemble, et de manière coordonnée, les défis qui se posent à Europe. À l'heure actuelle, chercher à s'isoler et laisser entendre que la menace vient de l'extérieur, c'est assurément faire fausse route et lancer un mauvais signal. Ce dont nous avons besoin, c'est de cohésion et de solidarité. Je me réjouis d'avoir vu au cours des derniers mois se manifester toutes ces bonnes volontés désireuses d'apporter leur aide. Ce qui fonctionne à petite échelle doit également pouvoir s'appliquer de manière plus globale: seule une Europe unie saura surmonter les crises de notre temps», a déclaré **Hauke JAGAU**, président de la région de Hanovre, porte-parole de l'Association des districts régionaux allemands (*Deutscher Landkreistag*).

Serge HUSTACHE, président du collège provincial de Hainaut, président de l'Association des provinces wallonnes (APW) a souligné: *«Les provinces ont relevé les défis immenses, souvent sans précédent, auxquels elles ont été confrontées. Elles ont été capables de s'inscrire dans une approche d'ouverture et de solidarité avec d'autres acteurs institutionnels confrontés aux affres de cette crise».*

Andrzej PLONKA, président du district de Bielsko-Biala, président de l'Association des districts polonais (ZPP) a déclaré: *«Si l'on observe le phénomène à l'échelle mondiale, la lutte contre les pandémies dépend des mesures prises par les organisations internationales, les gouvernements ou les entreprises pharmaceutiques. Toutefois, pour ce qui est de l'efficacité de sa gestion, la mise en œuvre concrète des mesures nécessaires incombe aux pouvoirs locaux intermédiaires, car l'échelle territoriale de leur action les prédestine à jouer ce rôle. Dans de nombreux pays, les pouvoirs locaux intermédiaires sont également responsables des hôpitaux ainsi que de maillons essentiels du système de gestion des crises. La réunion du CEPLI d'aujourd'hui apporte une preuve supplémentaire à ce constat.»*

Alin-Adrian NICA, président du conseil départemental de Timiș (Roumanie), membre du Comité européen des régions de 2007 à 2020, a déclaré: *«La pandémie a provoqué un bond en avant dans le processus de numérisation, elle nous a contraints à repenser les politiques de solidarité ainsi que le financement de l'Union européenne, et elle a mis en évidence la nécessité de prévoir des dotations adéquates pour la relance ainsi qu'un transfert de l'autorité au niveau local intermédiaire – le filet de sécurité en temps de crise pour les citoyens a fait ses preuves. Soit nous tirons parti de ces possibilités, soit nous n'avons rien appris!»*

Jan OLBRYCHT, député au Parlement européen et corapporteur sur le cadre financier pluriannuel (2021-2027): *«Les dommages économiques et sociaux causés par la pandémie de coronavirus nécessitent qu'on intervienne de toute urgence pour qu'un soutien financier soit apporté. Par conséquent, le rôle du plan de relance de l'Union européenne est vital pour prévenir les effets de la crise. Tout retard dans l'adoption de ce plan pourrait avoir une incidence très grave sur la remise en état de marche de l'économie pendant la crise. Il convient de souligner que les collectivités locales et régionales, qui sont aux avant-postes de la lutte contre la pandémie, auront particulièrement besoin de financements pour relancer leurs économies.»*

La Confédération européenne des pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI) est la première confédération européenne d'associations nationales. Elle représente 1 167 collectivités locales intermédiaires de six pays européens (Belgique, Bulgarie, France, Allemagne, Pologne et Roumanie), et deux réseaux européens de collectivités locales intermédiaires, Arco Latino et Partenalia.

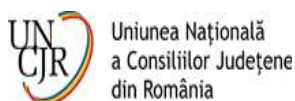
Fondée en 2008 à l'occasion du cinquantième anniversaire du traité de Rome en tant que réseau de coopération des pouvoirs locaux intermédiaires dans toute l'Europe, la Confédération européenne des pouvoirs locaux intermédiaires s'emploie à accroître la participation de ces derniers au processus décisionnel européen, à représenter leurs intérêts au niveau européen, à instaurer un échange permanent d'informations et de bonnes pratiques entre les collectivités locales, à renforcer la cohérence et la visibilité de leurs interventions sur le territoire de l'Union et à faciliter les projets de coopération conjoints.

Contact:

PressCdR@cor.europa.eu



Comité européen
des régions



Uniunea Națională
a Consiliilor Județene
din România



ZWIĄZEK
POWIATÓW
POLSKICH



Association des Provinces wallonnes



DEUTSCHER
LANDKREISTAG



European Association for
territorial cooperation among
Local Intermediate Authorities



ASSEMBLÉE DES
DÉPARTEMENTS
DE FRANCE



ARCOLATINO
ARCLATIN
ARCLLATI



Unione Province d'Italia

UPI



VERENIGING
VLAAMSE
PROVINCIES



Le Comité européen des régions

Le Comité européen des régions est l'assemblée des représentants des pouvoirs locaux et régionaux des 27 États membres de l'Union européenne. Créé en 1994 à la suite de la signature du traité de Maastricht, il a pour mission d'associer les collectivités locales et régionales au processus décisionnel de l'UE et de les informer des politiques européennes. Le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne le consultent à propos des politiques intéressant les régions et les villes. Pour siéger au Comité européen des régions, ses 329 membres et leurs 329 suppléants doivent tous être, dans leur région ou commune d'origine, soit titulaires d'un mandat électoral, soit politiquement responsables devant une assemblée élue. Pour de plus amples informations sur votre délégation nationale, [cliquez ici](#).

Vos données personnelles sont traitées conformément aux dispositions du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE. Sur simple demande, vous pouvez obtenir un relevé détaillé de vos données personnelles, la rectification de toute donnée personnelle inexacte ou incomplète, ou la suppression de vos données de notre liste de diffusion.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez envoyer un courriel à l'adresse PresseCdr@cor.europa.eu. Vous pouvez également prendre contact avec le délégué à la protection des données pour le CdR à l'adresse data.protection@cor.europa.eu. Pour les questions liées au traitement de vos données personnelles, vous avez le droit de saisir à tout moment le Contrôleur européen de la protection des données (https://edps.europa.eu/about-edps/contact_fr).

Pour de plus amples informations sur notre politique en matière de protection de la vie privée, veuillez consulter la page <https://cor.europa.eu/fr/Pages/legal-notice.aspx>.